

Monsieur NEIGE, Conseiller Municipal chargé des Affaires scolaires, rappelle à l'Assemblée qu'il a été décidé en 1973 d'organiser des classes transplantées pour les enfants de la Commune.

En accord avec Monsieur l'Inspecteur Départemental de l'Education Nationale, 3 classes vertes sont prévues du 3 au 10 Mai 1982, au centre du THOLY STAT (Vosges) de 25 élèves maximum chacune.

Les modalités d'organisation de ces classes sont conformes aux circulaires ministérielles du :

- 29 Mars 1961 : Jeunesse et Sports,
- 29 Octobre 1963, Education Nationale,
- 27 Novembre 1964, Education Nationale ,
- 14 novembre 1969, Education Nationale.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

- confirme l'organisation de 3 classes vertes au Centre du THOLY-STAT (Vosges) du 3 au 10 Mai 1982,
- désigne les classes du cours préparatoire de l'Ecole primaire Jacques Prévert et de l'Ecole primaire Pierre Loti pour en bénéficier,
- fixe le quotient familial à retenir : il devra comprendre toutes les ressources 1980, diminuées des abattements de 10 et 20 % pour les salariés, divisées par douze et par le nombre de parts fiscales.
- rappelle que pour les enfants envoyant la même année 2 enfants en classe de neige ou transplantée, une réduction de 10 % sera accordée sur le montant de la participation familiale à payer par enfant.

QUOTIENT MENSUEL FAMILIAL Ressources de l'année 1980, divisées par 12 et par le nombre de parts fiscales après déduction de 10 et 20 %	PARTICIPATION FAMILIALE
Moins de 700 F	89, 00 F
de 701 à 900 F	113, 00 F
de 901 à 1100 F	136, 00 F
de 1101 à 1300 F	165, 00 F
de 1301 à 1500 F	183, 00 F
de 1501 à 1700 F	200, 00 F
de 1701 à 1900 F	225, 00 F
de 1901 à 2100 F	247, 00 F
de 2101 à 2300 F	265, 00 F
de 2301 à 2500 F	289, 00 F
au delà de 2501 F	300, 00 F

- confie à UFOVAL l'organisation de ces classes,
- fixe la dépense totale à 588 F par élève (transport non compris),
- précise que cette dépense, soit 44 100 F est inscrite à l'article 643 du B.P. 1982.